

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Eric Leyvraz, Stéphane Florey,  
Patrick Lussi, Antoine Bertschy, Eric Bertinat,  
Christo Ivanov, Marc Falquet et Céline  
Amaudruz*

*Date de dépôt : 10 février 2011*

## **Proposition de motion pour que l'Etat fasse payer les tricheurs**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le parc immobilier de l'Etat a été géré de façon catastrophique ;
- que certains locataires échappent à tout paiement, se rendant de ce fait complice d'un vol,

invite le Conseil d'Etat

- à établir rapidement la liste des contrevenants ;
- à taxer les objets loués au juste prix ;
- à réclamer les loyers non perçus et exiger jusqu'à trois ans d'arriérés.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La république est de nouveau secouée par un scandale qui consterne la population.

Alors que le citoyen lambda ne trouve pas à se loger, qu'il doit habiter dans des appartements chers, souvent avec une aide de l'Etat(!), c'est le comble d'apprendre les dysfonctionnements du parc immobilier de ce dernier, avec des loyers ridicules ou inexistantes pour les petits copains.

Il est sûrement difficile d'attaquer des gens qui ont payé le loyer demandé, mais ceux qui jouissent d'un bien de la collectivité sans rien déboursier sont obligatoirement conscients que cela représente un délit, un vol au détriment de tous les contribuables.

Ces gens doivent être dénoncés et s'acquitter des montants dus après un redressement représentant jusqu'à trois ans d'une occupation illicite.

Cette exigence paraît comme un minimum et une mesure encore douce pour des tricheurs qui font honte à notre canton.

Pour ces raisons de justice et d'équité, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à cette motion.